

LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



**HALLOWEEN
2025**

**SURVEILLEZ LA
PAGE FACEBOOK!**

**INFORMATIONS
À VENIR!**

octobre 2026

Le prochain Reflet sera
disponible au mois de novembre 2026



Saint-Liboire



Saint-Liboire

WWW.ST-LIBOIRE.CA

Conseil
Municipal

MAIRE



Yves **Winter**

POSTE 1



Marie-Josée **Deaudelin**

POSTE 2



Michael **Bazinet**

POSTE 3



Claude **Vadnais**

POSTE 4



Kevin **Baillargeon**

POSTE 5



Serge **Desjardins**

POSTE 6

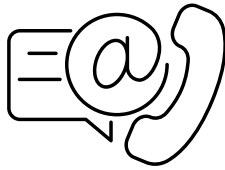


Martine **Bachand**



Les séances du conseil
sont généralement
tous les premiers
mardi du mois, sauf
exceptions

Coordonnées de la municipalité



Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél : 450-793-2811 - Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2810**



Bibliothèque municipale

Téléphone : 450-793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture

Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30
Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30
Jeudi : 8h00 à 12h00
Samedi : 9h30 à 11h30 le premier samedi de chaque mois

<http://www.reseaubibliodubec.qc.ca/fr>

Loisirs de St-Liboire inc

Téléphone : 450-793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services municipaux

Sylvain Laplante
DG et Greffier Trésorier

Philippe Boisvert-Benoit
Inspecteurs en bâtiment

Guylaine Bilodeau
Trésorière adjointe

Stefany Bunel
Adjointe administrative

Julie Poirier
Adjointe administrative

Jonathan Avard
Chef d'équipe de voirie

Mathieu Grégoire
Employé de voirie

Sébastien Rosa
Employé de voirie

Audrey Lapierre
Employée de voirie

Jean-François Demers
Directeur incendie

Serge Desjardins
Service de premiers répondants



Nouvelles acquisitions



Documentaires adulte

Miss Conserves 3 / Thériault, Sabrina

Yoga pour les enfants avec Namasté le singe / Hutchison, France

Bande dessinées

Baby-sitters, petite soeur. 9

Baby-sitters, petite soeur. 10

Le Club des Baby-Sitters. 14

Le Club des Baby-Sitters. 15

Le Club des Baby-Sitters. 16

Albums

Le grand projet citrouille / Hudson, Katy

La bulle / Fombelle, Timothée de,

Des monstres / Lévesque, Léo-James

Le voleur de soleil / Hemming, Alice

Une girafe, ça sourit, oui! / Poulin, Andrée

L'Halloween des trois petits cochons / Delisle, Anne-Claire





**Club
de lecture
d'été
TD
2026**

**Bravo aux
gagnants**



**Mahée Castonguay
Rosalie St-Maurice
Eliza Petit cusson
Nolhan Lévesque
Édouard Lussier**



**Merci à tous pour votre
participation**

Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures à 13h30, au centre communautaire Jean XXIII

Le 29 septembre: Bingo de la Fadoq

Le 6 octobre: Cartes, jeux divers

Le 13 octobre: Bingo de la Fadoq

Le 20 octobre: Cartes, jeux divers

Le 27 octobre: Bingo de la Fadoq

Le 3 novembre: Cartes, jeux divers

Le 10 novembre: Bingo de la Fadoq



Mise en forme

À tous les vendredis à 9h30, on se remet en forme.

Bienvenue à toutes et tous! L'activité est gratuite.

Danse avec Michel Gazaille et Christiane Blais

À tous les mercredis de 9h30 à 10h30, on apprend de nouveaux pas, on pratique ceux déjà connus. On s'amuse... L'activité est gratuite.

Bienvenue à toutes et à tous!

Dîner-anniversaire

Le 15 octobre : Au restaurant Eggsquis

Le 19 novembre : Au restaurant Scores

Les membres recevront un appel.

Formation informatique

Ce service vous est offert. Pour un rendez-vous, communiquez avec Claire au 793-4784

Pétanque 2026

Le 14 septembre, à 17h30, la saison se terminait par un souper-reconnaissance. 56 personnes participaient à cette activité. Le trophée a été remis à Gérard Poitras, une plaque à François Lalonde pour sa 2^e position et une plaque à Gérard Cornellier pour sa 3^e position. Bravo à toutes les joueuses et joueurs de pétanque pour votre bonne humeur, votre esprit sportif et votre participation enjouée. L'inscription pour 2027 se fera à compter du 1^{er} avril.

Dates à placer à votre agenda

Le 1^{er} novembre : 50^e anniversaire de la Fadoq Saint-Liboire

Les billets sont en vente depuis le 1^{er} septembre.



Le 18 décembre : Noël chez les aînés en musique et en chansons suivi de petites bouchées.

Votre comité :

Gérald Miron, Nicole Cornellier, Denise Heine, Christiane Blais, Mirelle Brodeur, Christiane Lauzon et Mario Pronovost



FADOQ
SAINT-LIBOIRE



Invitation – 50^e anniversaire

Le Club Fadoq Saint-Liboire célèbre ses 50 ans d'existence cette année!

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour célébrer cet heureux événement qui se déroulera le dimanche 1^{er} novembre 2026, au Centre communautaire, situé au 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

11 h — Cocktail de bienvenue

12 h — Dîner quatre services accompagné de vin

14 h — Spectacle « La Tournée du Bonheur »

Votre présence rehaussera la fête et contribuera à renforcer les liens que nous tissons entre nos clubs depuis plusieurs années.

Coût : 60 \$ par personne

Merci et au plaisir de vous rencontrer!

Gérald Miron
Président
579 245-0079

Denise Heine
Secrétaire
450 793-2396

Le comité des aînés de Saint-Liboire



Les activités intérieures à 19h00 au centre communautaire Jean XXIII

Le 25 septembre : jeu de Babette et remue-méninges

Le 16 octobre : pétanque atout et tapis à sous

Le 20 novembre : baseball poches et remue-méninges

Le 18 décembre : Noël chez les aînés en musique et en chansons

Participation au dîner d'amitié du 29 août

Le comité des aînés désire remercier la municipalité et ses employés pour leur participation. Ce geste est très apprécié par les aînés.

Un merci spécial à Denis Chabot et à Party tente (Guy Laperle) pour la commandite des tentes.

Merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps afin d'assurer le succès de cette journée! Le bénévolat... vous y croyez!

Merci à vous tous qui avez accepté l'invitation! Ce dîner d'amitié et de partage se veut une rencontre amicale entre aînés.

Les voyages 2026

Tous les voyages de 2026 ont été très appréciés. Un gros merci à Jocelyne St-Georges et à Pierre Heine qui font un travail remarquable. Collaborer avec eux... un plaisir pour nous (Denise et Réjean)!

Les voyages 2027 sont à organiser.

La programmation devrait être connue en janvier 2027. À suivre...

Dates à inscrire à votre agenda



Le 1^{er} novembre :

50^e de la Fadoq Saint-Liboire : un rendez-vous important pour notre paroisse.

Le 18 décembre :

Noël chez les aînés en musique et en chansons suivi de petites bouchées.

Votre comité des aînés :

Yves Winter, Martine Bachand , Marie-Josée Deaudelin,
Pierre Heine, Denis Chabot, Georgette Meunier, Denise Heine



Lundi 26 octobre, 19 h 00 au 1384 rue Principale, Saint-Valérien



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra, le lundi 26 octobre 2026, Julie Gaudreau. Elle a fait de la conservation et de la lactofermentation une spécialité.

Dans le langage courant, une lactofermentation est souvent connue comme une fermentation de légumes à base de sel. Une méthode assez ancienne de conservation qui gagne à être redécouverte.

Comment faire une saumure pour lactofermentation? Combien de temps puis-je conserver les légumes lactofermentés? Quels sont les bienfaits sur la santé?

La conférence comporte une partie pratique au cours de laquelle des participants feront la démonstration du procédé pour obtenir des légumes lactofermentés (carottes et choux). Pour participer à la fabrication, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante : sheltc.3clochers@gmail.com et spécifiez le légume de votre choix (carotte ou chou). Le coût est de 5\$. Date limite d'inscription : le 3 octobre 2026.

Le sujet de cette conférence présentée à 19h00: **Démonstration - lactofermentation**



Lieu : 1384 rue Principale, Saint-Valérien (salle municipale)

Coût : gratuit pour les membres et 7,00\$ pour les non-membres

Francine Laliberté,
Présidente SHELTC



***L'environnement
notre passion!***

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire Et le comité de pastorale paroissial



On fête l'Halloween!

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à l'église, le samedi 31 octobre (horaire suggéré par la municipalité). En plus des sucreries, des surprises vous attendent, bienvenue à tous.



Prévention des abus
auprès des personnes mineures et vulnérables

Ensemble, soyons vigilants !

Mois de la prévention des abus :
du 15 septembre au 15 octobre

Le Diocèse de Saint-Hyacinthe s'engage
pour la protection des personnes

Notre diocèse instaure cette année son tout premier Mois de la prévention des abus, qui se tiendra du 15 septembre au 15 octobre prochain. Cette initiative se veut un moment privilégié pour parler de prévention des abus dans l'ensemble des 57 paroisses ainsi qu'à travers toutes activités organisées par le diocèse.

Mise sur pied par le Comité de prévention et de protection contre les abus de notre diocèse, cette campagne veut inciter tous les acteurs paroissiaux à être plus que jamais proactifs face aux abus de toutes sortes, y compris sexuels, de sorte que tout un chacun se sente en confiance et en sécurité dans toutes les sphères d'activité de l'Église.

Sachez que toute personne désirant œuvrer dans notre diocèse, comme salariée ou comme bénévole en contact avec d'autres personnes, doit consentir à la vérification de ses antécédents judiciaires. Le Comité de prévention et de protection a également produit des dépliants et affiches pour sensibiliser les différents acteurs ecclésiaux à la protection des personnes. Vous trouverez plus d'informations sur la page www.ecdsh.org/prévention-des-abus de notre site Web. Si vous êtes témoin ou victime d'un incident, vous pouvez contacter le délégué de Mgr l'Évêque au 450 773 - 8581, poste 222 ou en écrivant à chancellerie@ecdsh.org



Prière du
Mois missionnaire 2026

Père saint, accorde-nous d'être un dans le Christ, enracinés dans son amour qui unit et renouvelle.

Fais que tous les membres de l'Église soient unis dans la mission, dociles à l'Esprit saint, courageux dans le témoignage de l'Évangile, annonçant et incarnant chaque jour ton amour fidèle pour toute créature.

Bénis les missionnaires, soutiens-les dans leurs efforts, garde-les dans l'espérance !

Marie, Reine des missions, accompagne notre œuvre d'évangélisation aux quatre coins de la terre : fais de nous des instruments de paix, et fais que le monde entier reconnaisse dans le Christ la lumière qui sauve.

Amen.

Bienheureuse Pauline Jaricot, priez pour nous.

PAPE LÉON XIV

LE MOT DE L'INSPECTEUR



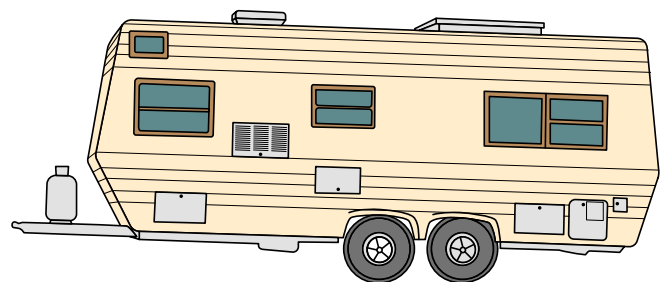
ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Selon le règlement de zonage, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire entre le 1er octobre et le 1er mai.

L'abri d'auto temporaire doit être distant de 2.5 mètre (8pieds) de l'emprise de la rue et de 0.5 mètre d'une ligne latérale de lot. Sur les lots de coin, une distance minimale de 3 mètres (9.9 pieds) de l'emprise doit être observé pour les premiers 15 mètres (49.2 pieds) afin de ne pas nuire à la visibilité et au déblaiement de la neige. Enfin, il doit être utilisé qu'à des fins de stationnement.

L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

L'entreposage de véhicules récréatifs tels que les roulottes, tentes-roulottes et roulottes motorisées est autorisé dans les cours arrière et latérales. Il est aussi autorisé dans l'entrée carrossable, sauf pour les premiers 4.5 mètres (15 pieds) de l'emprise de la rue qui doivent être laissés libres.



STATIONNEMENT DE NUIT

Selon l'article 48 du règlement G-300 applicable par la Sûreté du Québec, il est interdit de laisser un véhicule stationné dans une rue, pour plus de 15 minutes, entre 1 heure et 6 heures, **du 1er novembre au 15 avril**.

Cette interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre, 1er et 2 janvier.

Pour publier dans le Reflet : Contactez nous à communications@st-liboire.ca

FORMAT	TARIF	TARIF ANNUEL
Carte d'affaires	20\$	130\$
Quart de page	50\$	180\$
Demi page	90\$	320\$
Page	125\$	520\$



Comité de la circulation routière



PARTAGE DE LA ROUTE

Un simple mot: PATIENCE, respirez et expirez

Dans les prochains jours, ces grosses bêtes se promèneront sur les routes.

Nous vous demandons de la **PATIENCE**, **prudence**, **TOLÉRANCE** et
VIGILANCE



Et en parlant de partage de la route, il y a d'autres bêtes plus petites qu'on ne doit pas négliger.

RESPIREZ et EXPIREZ.

S'il y a un véhicule devant vous en sens inverse et qu'un cycliste est devant vous, vous devez vous arrêter et laisser passer le véhicule avant de faire le 1.5 mètre entre vous et le cycliste.

C'EST POUR SA SÉCURITÉ



Et respectez la distance
de 1.5 mètre.

Le comité de la circulation routière vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une saison printanière sécuritaire!

Membres : Marie-Josée Deaudelin, Lise Tremblay, Mélanie Brodeur, Véronique Duguay et Serge Desjardins

Ce que vos bacs ne vous diront jamais...

Résidus domestiques dangereux (RDD) :

3 collectes à venir

Samedi 12 septembre

- Saint-Hyacinthe : de 8 h 30 à 16 h 30
(stade L.-P.-Gaucher)

Samedi 19 septembre

- Saint-Jude : de 7 h 30 à 11 h 00
(centre communautaire)
- Acton Vale : de 13 h à 16 h 30
(centre sportif)



Venez faire une différence!

Collecte du 30 mai 2026

1367 citoyens ont participé

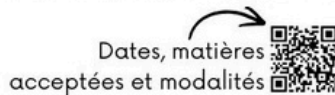
37,6 tonnes de RDD ont été récupérées.

... dernière collecte de gros rebuts

Vérifiez les dates inscrites au calendrier de votre secteur. Disposez-les **en bordure de rue, même pour les multilogements.**



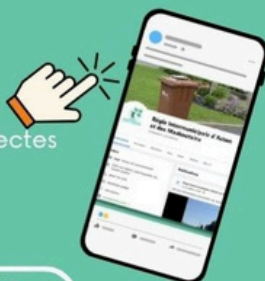
Les petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne seront pas collectés.



Soyez courtois, **ne stationnez pas devant un amas de gros rebuts**, car ils ne pourront pas être ramassés.

**... suivez-nous
sur les réseaux sociaux**

- Davantage d'astuces de tri
 - Des vidéos explicatives
 - Des rappels des différentes collectes
- 



 @eriam_acton_maskoutains

 @riamactonmaskoutains

www.riam.quebec
450 774-2350

Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riam@riam.quebec.

Ce que vos bacs ne vous diront jamais...

En 2025, **130 tonnes** de matières récupérables de plus qu'en 2024 ont été récupérées, pour un total de **8498 tonnes**.

**Ensemble,
continuons à
détourner encore
plus de matières
résiduelles de
l'enfouissement!**

... préparer votre visite à l'écocentre!

Avant votre visite, assurez-vous

- de l'admissibilité des matières à disposer (les résidus liés à des opérations commerciales ne sont pas admissibles)
- d'effectuer un tri de vos résidus
- que votre véhicule respecte les dimensions autorisées pour chacun des sites.



Surtout, soyez courtois et respectueux en tout temps envers le personnel!

Une visite par jour par citoyen **avec preuve de résidence obligatoire**

... conteneurs ou bacs roulants,
matières recyclables,
la règle de tri
est la même :

contenants,
emballages,
imprimés,
c'est tout.



... le saviez-vous?

Nous offrons un **service de sensibilisation!**



www.riam.quebec
450 774-2350

Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riam@riam.quebec.



La MRC, amie des aînés

ÉDITION 11 – volume 3 – septembre 2026

ACTUALITÉS

Le Guide d'information pour les aînés a été mis à jour

Ce guide regroupe les coordonnées et les services offerts par les organismes de la région. Il s'adresse aux aînés, à leurs proches ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent.

Vous y trouverez notamment:

- ✦ des services de santé et services sociaux;
- ✦ des ressources d'aide et d'écoute;
- ✦ des services gouvernementaux;
- ✦ des services de transport;
- ✦ de l'information sur différents programmes.

Le guide est disponible gratuitement sur le site Internet de la MRC. Vous pouvez aussi obtenir une copie papier au bureau de la MRC ou à votre bureau municipal.



MRC des Maskoutains

3271, boul. Laframboise, bur. 200, Saint-Hyacinthe

Information: 450 774-3141, poste 3134.

Et si on déboulonnait quelques mythes ?

L'âgisme désigne les stéréotypes, les préjugés et la discrimination fondés sur l'âge. Il est essentiel de démanteler ces mythes pour favoriser le respect envers les personnes âgées et veiller à leur dignité.



- ✗ MYTHE:** Les personnes âgées sont incapables d'apprendre de nouvelles compétences, surtout dans le domaine des technologies.
- ✓ FAIT:** Les personnes âgées peuvent apprendre de nouvelles technologies et s'y adapter.

REDÉFINIR LE VIEILLISSEMENT

MYTHES ET FAITS

En 2022, les Canadiens âgés de 65 ans et plus ont déclaré utiliser les technologies suivantes :

83 % Internet

75 % Courriel

58 % Opérations bancaires en ligne

51 % Application de messagerie instantanée

Vous n'êtes pas encore convaincu ?

Consultez plus de données à ce sujet au :

<https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/4288-les-personnes-agees-au-canada-sont-plus-branchees-que-jamais>

VIEILLISSEMENT ET SANTÉ

Méditer, ça fait du bien !

Extraits d'un texte de Mélanie Darveau paru à l'automne 2016 dans le magazine Contact de l'Université Laval.

Voici les principaux bienfaits de la méditation pleine conscience :

1 Réduit le stress et la dépression

La méditation pleine conscience aide à réduire les symptômes du stress. Elle améliore, entre autres, la sécrétion de cortisol, aussi appelé « hormone du stress », réduit le niveau de stress perçu et facilite le recours à des stratégies d'adaptation au stress.

2 Améliore les fonctions cognitives

La pratique de la méditation améliore différentes fonctions cognitives, dont l'attention. En méditant, la personne apprend à prendre conscience de ses pertes d'attention et à ramener cette dernière sur l'objet de méditation, augmentant ainsi sa capacité de concentration.

3 Renforce la mémoire

Les nouveaux adeptes de la méditation pleine conscience voient leur mémoire préservée, et parfois même améliorée –particulièrement les personnes âgées.

4 Influence le syndrome métabolique

Des études ont démontré que la méditation avait des effets positifs sur bon nombre d'indicateurs de la santé vasculaire : tolérance au glucose, sensibilité à l'insuline, pression sanguine, etc. Elle réduit également l'inflammation chronique, associée au diabète et aux maladies cardiovasculaires.



5 Préviendrait l'apparition de la maladie d'Alzheimer

La probabilité de développer la maladie d'Alzheimer est plus élevée chez une personne qui présente divers facteurs de risque comme le stress, le syndrome métabolique et l'inflammation. La méditation pleine conscience agit favorablement sur ces facteurs en réduisant leur présence chez les individus.

https://contact.ulaval.ca/article_magazine/5-bienfaits-de-la-meditation/index.html

Plusieurs balados disponibles gratuitement sur Ohdio (site de Radio-Canada) pour vous aider à méditer (10 minutes).

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/12105/meditation-a-10-minutes-du-bonheur>

Transport collectif régional

Territoire de la MRC des Maskoutains + Saint-Denis-sur-Richelieu + Saint-Charles-sur-Richelieu

Horaire :

Lundi au vendredi,
de 5 h 15 à minuit trente.

Samedi, de 8 h à minuit.

Dimanche, de 8 h à 22 h.

Transport à la demande.



Plusieurs points d'embarquement
dans votre municipalité.

*Si c'est trop loin, contactez-nous.
On trouvera une solution.*

Bienvenue à bord !



Informations et inscriptions :
450 774-8810, option 3 ou
mrcmaskoutains.qc.ca



VIEILLISSEMENT ET SANTÉ

Avoir de bonnes habitudes alimentaires, c'est essentiel à tout âge !

Avec l'âge, le corps évolue, ce qui peut influencer nos habitudes alimentaires. L'apparition et l'intensité des changements varient selon plusieurs facteurs.

En vieillissant, certaines personnes peuvent :

- moins ressentir la faim ou la soif;
- moins percevoir les saveurs et les odeurs;
- perdre de la masse musculaire;
- avoir une digestion plus lente;
- moins bien absorber certains nutriments;
- éprouver des difficultés à mastiquer certains aliments.

Aussi, il peut arriver qu'on soit plus souvent seul(e) pour les repas, qu'on ait moins d'énergie pour cuisiner ou qu'on ait de la difficulté à faire l'épicerie.

Une alimentation adaptée et savoureuse, qui accorde une attention particulière à certains nutriments clés, contribue à maintenir la vitalité, le bien-être et le plaisir de manger à chaque étape de la vie.

Des ressources et des services peuvent aussi offrir du soutien à la préparation ou à l'accès à des repas nutritifs au quotidien : la popote roulante, les cuisines collectives, etc.

PROTÉINES

Les protéines aident à maintenir la masse musculaire et soutiennent la récupération après une maladie ou une blessure. Avec l'âge, les besoins en protéines augmentent, mais l'appétit diminue.



Il peut devenir plus difficile d'en consommer suffisamment.

Assurez-vous d'en consommer souvent et à tous les jours.

Les principales sources de protéines incluent :

- les aliments d'origine animale : viande, volaille, poisson, œufs, produits laitiers, etc.
- les aliments d'origine végétale : légumineuses (haricots, lentilles, etc.), noix, graines, produits du soya.

EAU

Avec l'âge, la sensation de soif diminue. Pour prévenir la déshydratation, buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif. L'eau est la meilleure boisson pour s'hydrater.

<https://www.quebec.ca/sante/alimentation/saines-habitudes-alimentaires/alimentation-des-aines>



On a tous
besoin
d'un
ami
dans la vie



Gréez un lien,
une rencontre à la fois.
Devenez bénévole

Des liens qui font du bien

avec Le Trait d'Union Montérégien

Tout commence par une rencontre

- Un jumelage amical avec un(e) bénévole
- Des moments partagés
- Une relation qui se construit
- Des activités et de nouvelles découvertes

Un organisme communautaire en
santé mentale qui mise sur le
pouvoir des relations humaines.



On recrute



450-223-1252
www.tumparraine.org

CULTURE ET COMMUNAUTÉ

Suggestions d'activités à faire avec vos petits-enfants

Le P'tit Monde des Grands – musée pour enfants,
à Granby: <https://www.ptitmonde.ca/>

Chouette à voir!, à Saint-Jude:
<https://chouetteavoir.ca/>

Café céramique Angelika:
<https://tourismesth.ca/quoi-faire/fiche/?n=Caf%C3%A9+C%C3%A9ramique+Angelika&id=19108>

Visite chez un producteur de la région:
<https://tourismesth.ca/saveurs-locales/>



L'Emprise, aventures immersives:
<https://saint-hyacinthe.lemprise.com/>

Vous pouvez aussi consulter le site web de votre municipalité pour connaître les activités offertes à la bibliothèque municipale, à la piscine ou pour trouver la liste des parcs où vous pouvez aller jouer ou marcher avec vos petits-enfants.

Comment chasser le mammoth sans y laisser sa peau



7 octobre
18h30

Salle Théâtre La Scène
300 av de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe



Marie-France Marin, Ph. D
Collaboratrice de Sonia Lupien

Conférence gratuite!

Avec humour et des exemples concrets, découvrez comment **mieux comprendre le stress** et apprendre à y faire face au quotidien.

Pour réserver votre place



450-223-1252
tumparraine.org



Une présentation du **Trait d'Union Montérégien** — 35 ans de présence humaine en santé mentale.

Nous joindre



3271, boul. Laframboise, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z6

La MRC, amie des aînés découle de la démarche Municipalité amie des aînés de la MRC. L'information fournie dans ce numéro peut être reproduite sans réserve.

Merçi de mentionner la source.

Téléphone: 450 774-3141, poste 3139
mbeauregard@mrcdesmaskoutains.ca
mrcmaskoutains.qc.ca



Municipalité
amie des aînés

Procès-verbal

Séance ordinaire du 1er septembre 2026

Page 1 de 5

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1er septembre à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Claude Vadnais. et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026

Il est proposé par , appuyé par et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026 soit adopté tel que soumis.

Adoption des comptes payés

Il est proposé par , appuyé par et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois d'août 2026 totalisant la somme de 252 871,35 \$, en plus des salaires versés au montant de 91 521,79\$ et d'en ratifier le paiement.

Adoption des comptes à payer

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 309 476,30\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

Avis de Motion et dépôt de projet du règlement 412-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses

Avis de motion

Avis de motion est donné par, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 412-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 412-26

Il est déposé par le projet de règlement 412-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Nouveau lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe - Demande au ministre de la Justice

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 23 février 2024 relativement à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que les municipalités signataires de cette entente ont convenu que la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe a compétence sur l'ensemble du territoire de la MRC Les Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le chef-lieu et le greffe de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe sont situés à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Hyacinthe, sis au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que pour l'optimisation du service, les séances de cour auront lieu dans des locaux loués par la Ville de Saint-Hyacinthe, situés au 1575, rue Girouard Ouest, à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention commune d'ajouter cet emplacement à titre de second lieu où les séances de cour peuvent être tenues;

CONSIDÉRANT que l'article 24 de la Loi sur les cours municipales prévoit qu'il est possible d'établir un autre lieu où la cour peut siéger;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe transmettra au ministre de la Justice les résolutions adoptées par les municipalités desservies relativement au nouveau lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu :

- De demander au ministre de la Justice d'établir que la Cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe puisse également siéger au 1575, rue Girouard Ouest;

Règlement d'emprunt temporaire - Caisse Desjardins

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1840, rang Saint-Édouard, son réaménagement ainsi que sa mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2026-08-237 autorisant l'obtention d'un emprunt temporaire relativement à ce règlement d'emprunt;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de la Caisse Desjardins pour le financement temporaire;

Considérant que les conditions proposées par la Caisse Desjardins sont jugées acceptables par le conseil municipal;

Il est proposé par, appuyé par et résolu d'accepter l'offre de la Caisse Desjardins pour la mise en place d'un emprunt temporaire d'un montant de 1 500 000 \$, au taux de 3,95%, selon les modalités et conditions prévues à l'offre reçue;

D'autoriser Monsieur Yves Winter, maire, ainsi que Sylvain Laplante, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de saint-Liboire, tous les documents requis par la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe relativement à ce financement temporaire

Facture puit 6

Considérant que la Municipalité utilise les terres de la Ferme M.R. Chagnon afin d'avoir accès au puit 6 et d'en faire l'utilisation;

Considérant qu'en contrepartie de cette utilisation, la Municipalité s'engage à rembourser les frais éventuels pouvant découler des travaux ou de l'utilisation des lieux;

Considérant qu'un bris de matériel est survenu et a occasionné des frais de réparation;

Considérant que la Ferme a dû assumer les coûts liés à cette réparation;

Considérant que le montant des réparations s'élève à 5 386,58 \$;

Il est proposé par, appuyé par, et résolu:

que la Municipalité autorise le remboursement de 5 386,58 \$ à la Ferme, représentant les frais de réparation engagés à la suite du bris de matériel;

que le paiement soit effectué conformément aux procédures administratives et financières en vigueur.

Affectation du surplus

Considérant que selon le rapport de notre auditeur comptable, la municipalité dispose d'un surplus de 339 692 \$ pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025.

Considérant que des dépenses non budgétées ont été ou seront effectuées;

Considérant qu'il serait opportun d'affecter ces surplus de façon suivante :

- 100 000 \$ achat eau potable;
- 100 000 \$ achat équipement salle multifonctions;
- 75 000 \$ achat logiciel de comptabilité;
- 25 000 \$ consultant eau potable;

Il est proposé par, appuyé par et résolu d'affecter une somme totale de 300 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté, selon la répartition indiquée.

Plan de sécurité civile - Renouvellement pour l'utilisation des salles de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en situation d'urgence

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite pouvoir disposer d'un lieu adéquat afin d'accueillir temporairement ses citoyens en cas de situation d'urgence;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dispose de salles munies de tous les équipements nécessaires afin de répondre aux exigences de la Sécurité civile, dont une génératrice, des tables, des chaises, des installations sanitaires, une cuisine avec poêle, micro-ondes et réfrigérateurs ainsi qu'un accès au téléphone et au Wifi;

Considérant qu'une entente de collaboration entre municipalités permettrait de mieux répondre aux besoins de la population en cas d'urgence et de favoriser l'entraide et le partage des ressources disponibles;

Considérant que l'utilisation de la salle serait requise uniquement en cas d'urgence, seulement les frais connexes pouvant découler de son utilisation, notamment les frais de nettoyage, d'entretien ou autres frais applicables, seront facturés;

Il est proposé par, appuyé par et résolu ;

De demander à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot de mettre sa salle municipale à la disposition de la Municipalité de Saint-Liboire, en cas de situation d'urgence nécessitant l'hébergement ou l'accueil temporaire de citoyens, et ce pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2030;

Octroi du contrat pour les travaux de rapiéçage du pavage

Considérant que la résolution no 2026-04-134 prévoit un budget pour la réalisation de travaux de rapiéçage du pavage;

Considérant que des soumissions ont été transmises par le chef d'équipe des travaux publics;

Considérant que le chef d'équipe des travaux publics a procédé à l'analyse des soumissions reçues, notamment en ce qui concerne le type d'asphalte proposé, l'étendue des travaux à réaliser ainsi que les particularités liées au déplacement de la machinerie sur les différents sites à resurfer;

En conséquence, il est proposé par, appuyé par, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer à Pavage Brodeur le contrat pour la réalisation des travaux de rapiéçage du pavage, selon un tarif établi à la tonne, conformément à la soumission retenue;

D'autoriser la facturation des travaux en fonction des quantités réelles de matériaux utilisées et mesurées à la fin des travaux, sans toutefois excéder le budget alloué à cette fin par la résolution no 2026-04-134.

Proposition de services professionnels pour suivi des systèmes de traitement des eaux usées et eau potable de la Municipalité de St-Liboire

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de service de Seaulutions inc. relativement à une proposition de services professionnels pour le suivi des systèmes de

traitement des eaux usées et d'eau potable ;

Considérant que la Municipalité juge opportun d'accepter cette offre de services professionnels afin d'assurer le suivi adéquat de ses systèmes de traitement des eaux usées et d'eau potable;

Il est proposé par, appuyé par, et résolu :

que la Municipalité accepte l'offre de service de Seaulutions inc. pour une période de douze (12) mois, soit du 1er septembre 2026 au 1er septembre 2027;

que le tarif accepté soit de 75 \$ l'heure, plus les taxes applicables, déplacements inclus;

que la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Achat équipement salle multifonctionnelle

Considérant que la nouvelle salle multifonction devra être équipée afin d'assurer son utilisation adéquate;

Considérant qu'un montant maximal de 100 000 \$ a été affecté à cette fin par résolution du conseil municipal;

Il est proposé par, appuyé par et résolu d'autoriser l'achat d'équipements pour la salle multifonction, notamment des électroménagers, des chaises et des tables, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, taxes incluses.

Que tout achat d'équipements soit effectué conformément aux dispositions du Règlement numéro 405-26 portant sur la gestion contractuelle.

Achat de sulfate ferrique pour l'usine d'eaux usées

Considérant le besoin d'obtenir du sulfate ferrique supplémentaire pour l'usine d'eaux usées afin de respecter les normes de rejet applicables en matière de phosphore à l'effluent;

Il est proposé par, appuyé par et résolu d'autoriser l'achat de sulfate ferrique supplémentaire pour l'usine d'eaux usées, au coût de 0,698 \$ le kilogramme, pour un montant maximum de 3 792 \$, plus les taxes applicables, et d'en effectuer le paiement.

Frais de Parc Ramezay

Considérant qu'une décision doit être prise par le conseil municipal sur la compensation des fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels selon le Règlement numéro 364-23 sur le lotissement ;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu de facturer la somme de 114 580 \$ représentant 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

**Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23
RETIRÉ**

**Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23
RETIRÉ**

DDM2026-01-08 route Quintal - Lots 6 690 827 à 6 690 832

Considérant qu' une demande de dérogation mineure conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée ;
Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

Considérant que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

Considérant que les travaux déjà exécutés ont fait l'objet d'un permis et ont été effectués de bonne foi.

Considérant que selon l'article 7.9 du règlement de zonage 370-23, les thermopompes et leurs équipements doivent être installées à 3 mètres ou plus de toute ligne de lot.

Considérant que les distances entre les thermopompes et les lignes de lot sont de 1,79 mètres et de 1,72 mètres pour le lot 6 690 827.

Considérant que selon l'article 6.2 du règlement de zonage 370-23, les thermopompes ne sont pas permises en cour avant.

Considérant que la thermopompe du lot 6 690 832 est situé en cour avant.

Il est proposé par, appuyé par et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation des thermopompes à une distance moindre que celle prescrite par le règlement de zonage 370-23, soit à 1,79 mètre et 1,72 mètre des lignes de lot pour le lot 6 690 827, ainsi que l'implantation d'une

hermopompe en cour avant pour le lot 6 690 832, considérant que l'application du règlement causerait un préjudice sérieux au demandeur, notamment en raison de la nécessité de déplacer les thermopompes, ce qui entraînerait la reprise complète du câblage et des travaux déjà effectués, et considérant que les travaux ont été réalisés de bonne foi.

PIIA 2026-02-08 : 185 Saint-Patrice - Lot 1 345 291

Considérant qu' aucune demande de permis n'a été déposée avant le début des travaux ;

Considérant que ces types de travaux sont assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23 ;

Considérant que les objectifs 2, 4 et 5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23 n'ont pas été respectés ;

Considérant que des fenêtres à croisillons blanches y étaient déjà présentes ;

Considérant que des fenêtres à croisillons ont été remplacées par des fenêtres de type guillotine ;

Considérant que des volets de fenêtres ont été enlevés ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu:

De refuser la demande de permis déposée après l'exécution des travaux. Bien que le conseil ne soit pas satisfait de l'ensemble des travaux réalisés, celui-ci est disposé à faire preuve de souplesse concernant la toiture et à accepter que celle-ci soit d'une couleur différente de celle d'origine. Toutefois, une nouvelle demande de permis devra être déposée concernant les fenêtres. Conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, celles-ci devront être remplacées par des fenêtres de type à croisillons, similaires à celles déjà présentes sur la façade avant droite, avec des croisillons blancs. Des volets de fenêtre de la même couleur qu'auparavant devront également être installés afin de respecter les objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 367-23.

PIIA 2026-04-08 : 23 Lemonde - Lot 1 345 346

Considérant qu'une demande de permis conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée ;

Considérant que l'objectif 2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23 n'est pas respecté ;

Considérant que les caractéristiques architecturales de la galerie projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments voisins ;

Considérant que le plan de la galerie fourni lors de la demande de permis sera respecté, ainsi que le style proposé, tel qu'illustré sur l'image fournie par la demandeuse ;

Considérant que le bas de la galerie sera bien fermé en bois traité, tel que démontré sur l'image fournie par la demandeuse, et non en treillis ;

Considérant que l'implantation demeure la même, à l'exception de l'ajout de 3 pieds supplémentaires à l'arrière de la maison ;

Considérant que les balustres soient carrés ;

Considérant que la poutre horizontale reliant la galerie à la toiture de celle-ci devra être blanche et non en bois traité, comme la poutre présente sur le bâtiment actuel ;

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu :

D'accepter la demande de permis de rénovation malgré le non-respect de l'objectif 2. Selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, l'utilisation du bois traité est cohérente avec les matériaux présents sur les bâtiments voisins et que le projet s'harmonisera bien avec son environnement. Toutefois, le projet devra être réalisé conformément à l'image fournie par la demandeuse lors de sa demande de permis, à l'exception des modifications mentionnées précédemment, soit : aucun treillis pour fermer le bas de la galerie, la poutre horizontale reliant la galerie à sa toiture devra être blanche et les balustres des rampes devront être carrés et noirs.

PIIA 2026-05-08 : 9 Saint-Patrice - Lot 1 345 603

Considérant qu'une demande de permis conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée ;

Considérant que les revêtements de la toiture et extérieurs seront identiques à ceux de la maison ;

Considérant que le plan de la véranda fourni lors de la demande de permis sera respecté ;

Considérant que la véranda sera en cour arrière ;

Considérant qu'aucun arbre ne sera abattu ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu :

D'accepter la demande de permis pour la construction d'une véranda, assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 367-23, telle que présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'aucun arbre ne soit abattu dans le cadre de la réalisation des travaux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h25.

VISITES D'INSPECTION

Service régional de prévention incendie

La MRC des Maskoutains informe les citoyens que des préventionnistes du Service de sécurité incendie effectueront des visites de prévention au cours des prochains mois.

Ces inspections réalisées par le personnel de la MRC, visent exclusivement les bâtiments non résidentiels, tels que les commerces, les établissements institutionnels, les bâtiments agricoles et les installations industrielles.

Les préventionnistes communiqueront avec les propriétaires ou les responsables concernés afin de fixer un rendez-vous.

Les municipalités visées sont les suivantes :

- Saint-Bernard-de-Michaudville
- Saint-Damase
- Saint-Dominique
- Sainte-Madeleine
- Sainte-Marie-Madeleine
- Saint-Jude
- Saint-Liboire
- Saint-Louis
- Saint-Marcel-de-Richelieu
- Saint-Valérien-de-Milton

L'objectif de ces visites est de s'assurer du respect des normes de sécurité incendie, de prévenir les risques d'incendie et de contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire pour l'ensemble de la communauté.

Une bonne collaboration est essentielle au bon déroulement de ces inspections. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE



Sécurité des piles



Risques

Que l'on parle de piles alcalines ou de piles au lithium-ion, les risques demeurent les mêmes. Des piles qui ne sont pas correctement installées, utilisées, entreposées et éliminées peuvent entraîner des blessures graves s'il y a :

- fuite, éclatement
- surchauffe, incendie ou explosion.

Utilisation et entreposage

Manipulez les piles au lithium-ion avec soin. Évitez de les lancer, de les modifier ou de les altérer. Vérifiez qu'elles ne présentent aucun signe de dommages. Évitez de les utiliser si :

- Les piles sont bombées ou bosselées;
- Vous constatez d'autres signes de dommages ou d'usure.



Ne tentez pas de recharger des piles qui ne sont pas rechargeables et utilisez le chargeur qui convient selon le type de pile.

Conservez vos piles en lieu sûr, hors de la vue et de la portée des enfants. Si vous transportez des piles avec vous, gardez-les dans un étui protecteur non métallique. Entreposez les piles dans un endroit sec, bien ventilé à température ambiante.

- Ne laissez pas de piles au soleil, dans un véhicule chaud ou dans un véhicule froid;
- Évitez toute formation d'humidité sur les bornes de la pile;

Retirez les piles des appareils si vous ne les utilisez pas pendant de longues périodes.



Élimination

Les batteries sont considérées comme des déchets dangereux.

Ne les jetez pas dans un feu, car elles pourraient éclater ou exploser.

Ne les jetez pas dans les ordures ou le recyclage. Les piles, batteries et autres objets composés d'une pile rechargeable non amovible (par exemple : jouet, brosse à dents ou rasoir électrique) sont susceptibles de démarrer un feu lors des collectes ou encore au centre de tri, alors qu'ils peuvent simplement être déposés à un point de dépôt près de chez vous, que vous trouverez en visitant le site :

recyclezvosbatteries.ca.

Service de prévention incendie
MRC des Maskoutains



Préventionniste : 450 774-3141, poste 3127



prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

**LA PRÉVENTION
ÇA COMMENCE**
avec vous!



SAINT-HYACINTHE

Spectacle d'humour

AVEC

Pierre-Luc Pomerleau
Fidjie Martell

NUMÉROS INÉDITS
FIN DE TOURNÉE



Pour les billets,
scannez le code QR



17 octobre 2026

20H - BILLETS RÉGULIERS (50\$)
COLLEGE SAINT-MAURICE



HUMORISTE, AUTRICE

Achetez vos billets rapidement et profitez
des meilleures places disponibles!

TRANSPORT ADAPTÉ



Pour vous!

Un service sur demande et sécuritaire

Offert sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains
ainsi qu'à Saint-Denis-sur-Richelieu

Pour de plus amples informations, visitez notre site web
au mrcmaskoutains.qc.ca ou contactez-nous
au 450 774-8810, option 3

264692

ATELIER CERVEAU ACTIF



Venez stimuler votre mémoire, votre concentration et votre
vivacité d'esprit à travers des jeux variés, des exercices
ludiques et des défis captivants. Pas de pression, pas de
notes : ici, on apprend et on s'exerce dans la bonne humeur !

LES JEUDIS

DU 24 SEPTEMBRE AU 26 NOVEMBRE

DE 13H30 À 15H30 À LA MFM

COÛT : 85\$

(MATÉRIEL DU PARTICIPANT INCLUS)

INSCRIPTIONS

EN LIGNE

www.mfm.qc.ca



OU
PAR TÉLÉPHONE
(450) 771-4010
poste 2231

